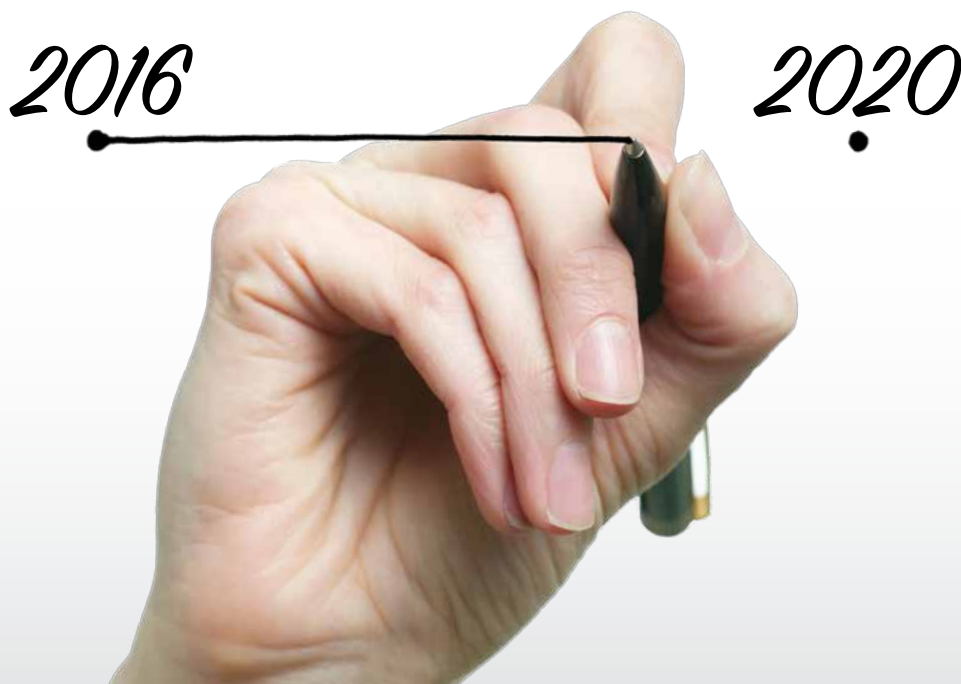


PLANIFICATION STRATÉGIQUE



L'OFFRE DISTINCTION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



UNE MARGE DE CRÉDIT AVANTAGEUSE POUR CLAUDE



Arsenault

ASTUCIEUX

EN ADHÉRANT À L'OFFRE
DISTINCTION, PROFITEZ D'UNE
MARGE DE CRÉDIT RÉPONDANT
À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES:

- Taux d'intérêt avantageux de 2,70 %¹
- Options de remboursement flexibles
- Aucuns frais de gestion

desjardins.com/chiropraticien



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

SOMMAIRE

Diagnostic mars 2016



Mot du président	
– 2016 : une année de changement!	4
Word from the president	
– 2016: A year of change!	6
Activités	
– Vos dirigeants dans l'action	7
Mot de la Directrice des services administratifs	
– La direction d'un ordre professionnel et la protection du public	8
Chronique du secrétaire	
– Le permis de radiologie : quel est son bien-fondé?	9
Dossier – Planification stratégique de développement	
– Planification stratégique 2016-2020 de l'OCQ : la démarche exposée	10
Chronique des syndics	
– Pourquoi les syndics sont-ils toujours sur mon dos?	13
Formation continue	
– Formation continue organisée par l'OCQ : programme 2016	14
L'Ordre des chiropraticiens	
– Mieux connaître les membres du Conseil d'administration	15
Activités	
– Remise de prix	16
Tableau des membres	18
Membres du Conseil d'administration	19
Membres du Comité exécutif	19
Identité, vision, mission, valeurs	19

Éditeur

Ordre des chiropraticiens du Québec

Création graphique

Le Groupe Ressources MP
www.grmp.ca

Réviseurs

Danica Brousseau
Josée Deschênes
Lise Giroux
Philippe Larivière

Traduction

Le Groupe Ressources MP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-5626

Ordre des chiropraticiens du Québec
7950, boulevard Métropolitain Est
Montréal, QC H1K 1A1
Tél. : 514 355-8540
1 888 655-8540
info@ordredeschiropraticiens.qc.ca
www.ordredeschiropraticiens.ca



« Pour l'Ordre des chiropraticiens, cette occasion de réfléchir à ses enjeux, à ses objectifs, à ses défis et à ses orientations tombe à point. »

Dr Jean-François Henry

Chiropraticien D.C., B.Sc., M.Sc.

Président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

2016 : une année de changement!

La santé, bien sûr, mais la sagesse d'abord

Je ne saurais m'adresser à vous dans ce premier bulletin de l'année sans d'abord vous souhaiter que, tout au long de celle-ci, la santé soit au rendez-vous pour vous tous, pour vos proches et pour les membres de votre famille. Notre formation de chiropraticien nous a bien inculqué la notion fondamentale de « prendre soin », et en exerçant notre profession, nous pouvons nous considérer privilégiés d'être à même de constater l'ampleur de l'impact positif que nous exerçons sur la santé des gens et de pouvoir en mesurer l'importance et la valeur.

Toutefois, dans le tumulte de nos obligations professionnelles et personnelles quotidiennes, nous avons trop souvent tendance à oublier de prendre soin de soi et à brûler la chandelle par les deux bouts. C'est alors que nous devenons vulnérables, parfois au point de ne plus être en mesure d'exercer notre profession et de prendre soin de notre famille et de nos proches. Cette situation déplorable — mais évitable — peut avoir des conséquences irréparables.

C'est pourquoi, au-delà de mes bons vœux de santé, je vous invite tous à me suivre sur une voie plus saine où nous trouverons la sagesse de prendre le temps, le recul et le repos nécessaires pour ÊTRE en santé et pour le DEMEURER; de prendre cette pause qui, bien que vitale, se voit sans cesse remise à plus tard parce que nous sommes submergés par le travail; d'apprendre à connaître nos limites, certes, mais surtout d'apprendre à les respecter. Voilà le défi à relever en 2016!

Le système professionnel en ébullition

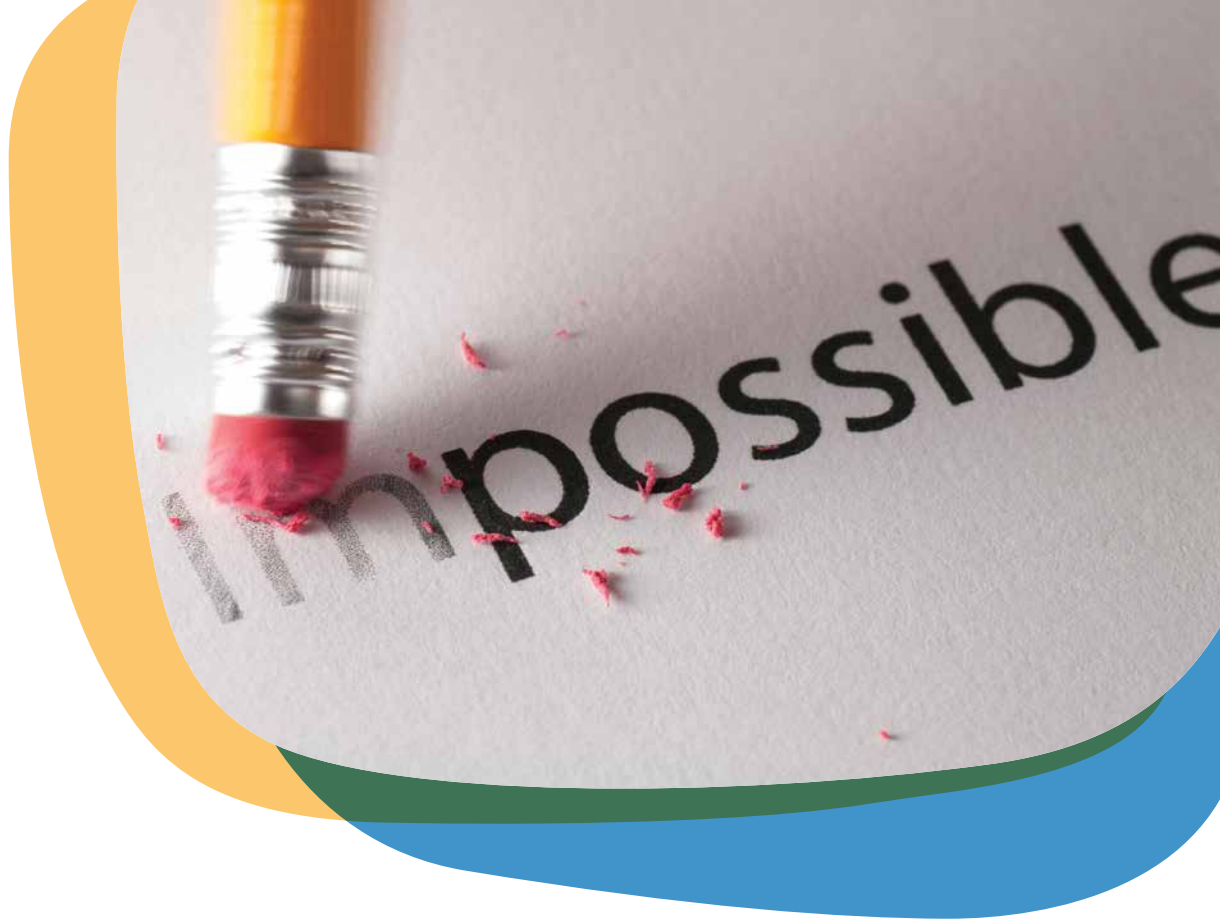
Il serait inutile d'énumérer toutes les métamorphoses technologiques, économiques, démographiques et autres qu'a subies la société au sein de laquelle œuvre aujourd'hui l'ensemble des professionnels québécois comparativement au contexte sociétal qui prévalait en 1973, année de l'adoption du *Code des professions* – la loi-cadre qui régit le système professionnel.

C'est en fonction de la réalité contextuelle actuelle et des attentes grandissantes de la population envers les professionnels et les ordres professionnels — particulièrement en ce qui concerne la transparence, l'éthique, l'intégrité et la déontologie — que l'Office des professions du Québec a élaboré son plus récent plan stratégique (2015-2019), lequel comporte une variété d'orientations et d'interventions fondées sur une vision claire et nette, adaptée du système professionnel.

Très brièvement, l'Office entend réaliser ses objectifs en fonction de quatre priorités :

- La prévention
- La confiance du public
- La coopération et le dynamisme au sein du système professionnel
- L'adaptation du cadre statutaire du système professionnel

Essentiellement, au même titre que chacun des ordres professionnels, l'Office fait face à une pression accrue de la population et son rôle, qui consiste notamment à « maintenir le système parfaitement contemporain avec les besoins réels du public en matière de compétence et d'intégrité des 380 000 professionnels¹ », est en pleine évolution.



Pour atteindre ses objectifs, l'Office envisage de jouer un plus grand rôle dans l'encadrement et l'accompagnement des ordres professionnels, d'accroître ses communications avec le public, d'exercer son rôle de conseiller auprès du gouvernement quant à l'évolution du système professionnel, de préserver l'expertise de son personnel et de stimuler leur engagement dans le soutien de ses actions, et finalement, d'assurer une présence constructive auprès des institutions concernées par la protection du public tout en se montrant ouvert à la collaboration.

L'Office souhaite donc plus que jamais accroître la confiance que la population accorde aux professionnels québécois, favoriser la prévention en intervenant en amont des risques de préjudices et valoriser le rôle sociétal des ordres professionnels en incitant ceux-ci à enrichir le débat public de leurs compétences et de leur expertise. Voilà autant d'objectifs que partagent pleinement les dirigeants de l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est prêt à faire face à ces changements

Pour l'Ordre des chiropraticiens, cette occasion de réfléchir à ses enjeux, à ses objectifs, à ses défis et à ses orientations tombe à point. La toute nouvelle démarche de planification stratégique 2016-2020 de l'Ordre sera guidée par un exercice rigoureux afin que l'ensemble des observations évoquées précédemment ainsi qu'une multitude d'autres facteurs soient sérieusement pris en considération.

Nul doute que l'issue des travaux de planification stratégique de développement 2016-2020 de l'Ordre des chiropraticiens saura répondre admirablement aux impératifs de protection du public tout en permettant à l'organisme et à ses membres de composer efficacement avec les changements qui façonnent actuellement le contexte professionnel dans lequel nous œuvrons. Pour en apprendre davantage et pour mieux comprendre comment nous relèverons ce défi, je vous invite à lire un dossier complet sur le sujet à la page 10.

Le président,
Dr Jean-François Henry, chiropraticien

WORD from the president



“For the OCQ, this is a timely opportunity to reflect on its issues, objectives, challenges and orientations.”

2016: A year of change!

Health, of course, but wisdom first

In this first issue of the year, let me start by you and your family and friends a healthy 2016. Our training as chiropractors has instilled in us the fundamental notion of “providing care,” and, in practising our profession, we have the privilege of seeing just how much of a positive impact we have on the health of others, and being able to measure its importance and value.

However, given our demanding day-to-day professional and personal obligations, we too often forget to take care of ourselves, and burn the candle at both ends. We become vulnerable, sometimes to the point of not being able to practice our profession and take care of our loved ones. This regrettable yet avoidable situation can have irreversible consequences.

That is why, in addition to my wishes for good health, I invite you all to join me and choose a healthier path that will help us find the wisdom to take a step back and take the time and the rest we need to BE and STAY healthy; to take this break, which, although vital, we continually put off because we are swamped with work; to learn to recognize our limitations and, more importantly, to learn to respect them. This will be our challenge for 2016!

The changing professional system

It would be pointless to list all the technological, economic, demographic and other changes that our society has undergone and that Quebec professionals are currently facing compared with the societal context that prevailed in 1973, the year the *Professional Code*—the legislation governing the professional system—was adopted.

It is in keeping with the current context and the public's growing expectations towards professionals and professional orders, especially with regard to transparency, integrity and ethics, that the Office des professions du Québec developed its most recent strategic plan (2015-2019), which comprises a variety of guidelines and interventions based on a clear vision adapted to the professional system.

Very briefly, the Office plans to carry out its objectives based on the following four priorities:

- Prevention
- Public confidence
- Cooperation and drive within the professional system
- Adaptation of the statutory framework of the professional system

Essentially, like every other professional order, the Office is facing increased public pressure, and its role, which, among other things, consists in “maintaining the system perfectly in line with public needs in terms of the competency and integrity of the 380 000 professionals,¹” is fully evolving.

¹Available online: <http://www.opq.gouv.qc.ca/publications/sommaire-du-plan-strategique-2015-2019/#c1653>. Consulted on January 5, 2016. [Free translation]



To achieve its objectives, the Office plans to play a more extensive role in terms of supporting and coaching professional orders, to increase communication with the public, to exercise its government advisory role with regard to changes in the professional system, to preserve the expertise of its personnel and foster their commitment to support its actions and, finally, to ensure a constructive presence among the institutions involved through public protection, while being open to cooperation.

More than ever, the Office wants to increase the confidence that the public places in Quebec professionals, promote prevention by anticipating risks of prejudice, and value the societal role of professional orders by encouraging them to enrich public debate with their competencies and expertise. These objectives are fully shared by directors of the Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ).

The OCQ is ready to face these changes

For the OCQ, this is a timely opportunity to reflect on its issues, objectives, challenges and orientations. The OCQ's brand new 2016-2020 strategic planning process will be subject to rigorous guidelines so that any observations made previously, as well as a variety of additional factors, be carefully taken into consideration.

The outcome of the OCQ's 2016-2020 strategic development planning initiatives will undoubtedly satisfy public protection imperatives while allowing the organization and its members to deal effectively with the changes that are currently shaping today's professional context. To learn more and to better understand how to confront this challenge, I invite you to read a complete article on the topic on page 10.

Dr. Jean-François Henry, Chiropractor President

ACTIVITÉS

Vos dirigeants dans l'action

Congrès du Réseau canadien des organismes de réglementation



Du 2 au 4 novembre 2015, les Drs Philippe Larivière et Jean-François Henry, chiropraticiens et respectivement secrétaire et président de l'Ordre, participaient au Congrès annuel du Réseau canadien des organismes de réglementation qui avait lieu à l'hôtel Westin Bayshore de Vancouver. En prenant part à ce genre d'événement, les dirigeants des différents organismes de réglementation du Canada ont l'occasion d'échanger sur leurs façons de faire et, ainsi, de mieux protéger le public.

Les Drs Larivière et Henry ont eu l'occasion d'assister à des séances de formation portant, entre autres choses, sur les enquêtes disciplinaires, l'inspection professionnelle, la réglementation et les causes en droit professionnel qui risquent d'influencer l'avenir.

Conseil canadien des examens chiropratiques



Le 27 novembre dernier, le Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien et premier vice-président, représentait l'Ordre à l'assemblée générale annuelle du Conseil canadien des examens chiropratiques qui se tenait à Toronto. Cet organisme est chargé par les différents organismes de réglementation de la chiropratique du Canada de faire passer les examens de compétences cliniques aux candidats désireux d'obtenir un permis d'exercer la chiropratique au Canada.

Au cours de l'assemblée, la direction du Conseil canadien des examens chiropratiques a eu l'occasion de présenter un résumé des activités réalisées en cours d'année et de dévoiler les statistiques quant au taux de réussite des candidats aux différents examens.

Fédération chiropratique canadienne



LA FÉDÉRATION
FÉDÉRATION CHIROPRATIQUE CANADIENNE

Le 28 novembre 2015, les Drs Philippe Larivière, Danica Brousseau, Daniel Saint-Germain et Jean-François Henry, chiropraticiens, représentaient l'Ordre à la réunion du conseil de la Fédération chiropratique canadienne. Autrefois connue sous la désignation de Fédération canadienne des organismes de réglementation professionnelle et d'agrément des programmes d'enseignement, cette fédération est une association d'organismes provinciaux et territoriaux de réglementation professionnelle de la chiropratique et d'agrément des programmes d'enseignement.

Les dirigeants de l'Ordre ont pu échanger avec leurs homologues des autres provinces sur différents dossiers d'intérêt commun comme la garantie contre la responsabilité professionnelle et la refonte des règlements généraux de la Fédération.

MOT DE LA DIRECTRICE des services administratifs

M^e Josée Deschênes

Notaire LL.B., D.D.N., D.E.S.S., M. Ed.
Directrice des services administratifs



La direction d'un ordre professionnel et la protection du public

La protection du public est la principale mission d'un ordre professionnel.
Qu'en est-il de cette mission sur le plan administratif et opérationnel
de l'Ordre des chiropraticiens du Québec?

La responsabilité de la direction est avant tout de voir au respect de la mission de l'ordre dans l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse de prendre des décisions, de prévenir et de gérer les risques ou de voir au meilleur intérêt du public.

Tout le système professionnel repose sur un grand nombre de lois, de règlements, de politiques et de guides qui encadrent la pratique des professionnels qui servent le public. Au sein de la direction d'un ordre professionnel, l'établissement de différents processus de travail, de procédures administratives et de règles d'application des lois et des règlements s'impose pour que rigueur, cohérence, équité et justice contribuent invariablement à la saine gestion des activités. Au fil du temps, la direction de chacun des ordres professionnels a mis au point des outils, des approches et des lignes directrices qui lui sont propres et qui contribuent à la bonne gestion de l'ensemble de ses dossiers.

Par ailleurs, la possibilité d'échanger avec la direction d'autres ordres par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est toujours très enrichissante. Au cours des diverses activités que propose le CIQ, les dirigeants des ordres professionnels qui y participent reçoivent de la formation et profitent de bon nombre d'occasions de partager leur réalité avec des dirigeants d'autres ordres professionnels — dont la réalité est à peu de choses près semblable — dans un même objectif de protection du public. Les expériences qui y sont

échangées et comparées nous permettent d'évoluer et d'adapter nos outils de gestion de manière à assurer sans cesse un meilleur service à la population que nous avons le devoir de protéger.

L'exercice de planification stratégique auquel se prête actuellement l'Ordre des chiropraticiens a pour but d'établir nos priorités pour les prochaines années et d'élaborer des plans d'action annuels assortis d'objectifs dont la réalisation sera confiée à la gouverne de la direction.

La protection du public se trouve au cœur du travail quotidien de l'Ordre. Elle est l'axe central de la mission d'un ordre professionnel et, par conséquent, doit guider l'ensemble des actions de sa direction.

Deux éléments doivent motiver toute démarche décisionnelle de l'Ordre : sa mission de protection du public et les priorités de son plan stratégique de développement établies en fonction de cette mission. L'année 2016 permettra à l'Ordre des chiropraticiens de se centrer de nouveau sur ses enjeux tout en poursuivant sa mission de protection du public.

Voilà un superbe défi à relever, tant pour la directrice des services administratifs que pour tout le personnel de l'Ordre!

Dr Philippe Larivière

Chiropraticien D.C.
Secrétaire



Le permis de radiologie : quel est son bien-fondé?

Il est important pour tout chiropraticien de bien comprendre les lois et les règlements qui régissent l'exercice de sa profession. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la chiropratique* en 1974, le permis de radiologie est distinct du permis d'exercice de la chiropratique. Pourquoi en est-il ainsi? Quels sont les critères pour obtenir un permis de radiologie? Que permet-il de faire?

Au moment où l'exercice de la chiropratique s'est vu encadrer par le système professionnel, la formation en radiologie variait énormément d'une école à l'autre. C'est pourquoi le *Règlement sur les normes relatives aux permis habilitant les chiropraticiens à faire de la radiologie* est adopté, permettant uniquement aux candidats dont la formation est jugée suffisante d'exercer la radiologie. Aujourd'hui, le *Règlement sur les normes de délivrance et de détention des permis de radiologie* remplace le règlement original.

Ce règlement prévoit qu'un permis de radiologie peut être délivré à un chiropraticien qui a suivi une formation en radiologie dans les cinq années précédant l'année de sa demande. Cette formation doit comprendre au moins 55 heures en radioprotection, 120 heures en technique radiologique, 125 heures en radiologie diagnostique et 25 heures en radiobiologie. Néanmoins, un chiropraticien dont la formation remonte à plus de cinq ans peut aussi demander un permis de radiologie, à condition que sa formation respecte le nombre d'heures prescrit et pourvu qu'il passe avec succès l'examen portant sur cette matière. Le titulaire d'un permis de radiologie doit, pour conserver ce privilège, suivre chaque année une

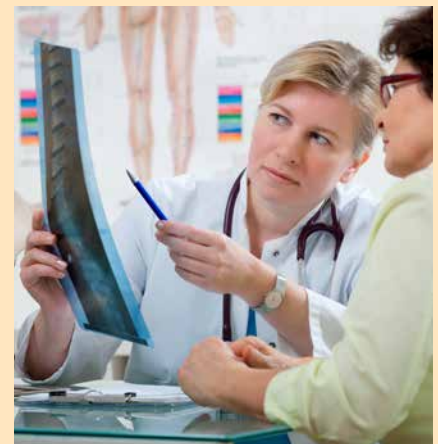
formation continue d'au moins douze heures portant sur les quatre thèmes énumérés précédemment ou réussir un examen sur la radiologie. Une fois qu'un chiropraticien a obtenu son permis de radiologie — et qu'il remplit les exigences pour le conserver —, que lui permet-il de faire? Le *Règlement* stipule que le permis autorise son titulaire à procéder à des examens radiologiques de ses patients. D'un point de vue juridique, l'examen radiologique est indivisible. Le permis autorise les chiropraticiens qui en sont titulaires à poser les gestes suivants :

- Déterminer si des examens radiologiques sont indiqués;
- Prescrire des examens radiologiques;
- Effectuer des examens radiologiques;
- Interpréter des examens radiologiques.

Bref, un chiropraticien qui n'est pas titulaire d'un permis de radiologie n'est pas habilité à déterminer si des examens radiologiques sont indiqués ni à prescrire, à effectuer ou à interpréter des examens radiologiques. Autrement dit, un chiropraticien non titulaire d'un permis de radiologie qui présume qu'un patient devrait subir un examen radiologique doit adresser celui-ci à un confrère titulaire d'un permis de radiologie ou à un médecin qui, à son tour, doit examiner le patient, déterminer si des examens radiologiques sont indiqués et les prescrire. Selon le cas, les examens sont effectués à la clinique du confrère, dans une clinique de radiologie ou à l'hôpital, et les résultats sont interprétés par le confrère ou par un radiologiste. Le fait de procéder à l'un ou à l'autre des quatre actes liés à l'examen radiologique

sans être titulaire d'un permis de radiologie contrevient au *Règlement sur les normes de délivrance et de détention des permis de radiologie*. Le cas échéant, le chiropraticien fautif risque de voir une plainte déposée contre lui au Bureau des syndics.

Pour en savoir davantage sur les normes concernant le permis de radiologie, veuillez consulter le *Règlement sur les normes de délivrance et de détention des permis de radiologie* en vous rendant sur le site Internet de l'Ordre ou n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'Ordre par téléphone, par courriel ou par la poste.



DOSSIER

Plan stratégique de développement



Planification stratégique 2016-2020 de l'OCQ : la démarche exposée

L'Ordre des chiropraticiens du Québec (l'OCQ) a complété à la fin de l'été 2015 le bilan de son dernier plan stratégique et amorcé du même coup une nouvelle démarche essentielle pour se doter d'un nouveau plan stratégique de développement. Ce nouveau plan servira à déterminer les orientations que devront privilégier toutes les instances de l'Ordre pour relever les défis liés à ses environnements social, culturel, économique et politique, ainsi que pour réaliser sa mission de protection du public.

Depuis 2007, l'Ordre des chiropraticiens du Québec a acquis une expérience importante en matière de réflexion quant à ses stratégies de développement institutionnel. En effet, l'OCQ a mis en œuvre deux plans stratégiques de développement au cours des périodes 2007-2011 et 2012-2016.

De nouveaux défis et enjeux

Pour l'élaboration du nouveau plan stratégique de développement 2016-2020, non seulement nous inspirerons-nous des pratiques antérieures, qui ont contribué au succès des processus précédents, de notre culture institutionnelle et de nos valeurs, mais nous actualiserons aussi notre lecture des enjeux et des défis auxquels notre institution devra faire face à la lumière des changements qui secouent actuellement la société.

La démarche de planification stratégique actuelle pose des défis particuliers, car elle doit répondre à des besoins précis de la population, qui exige une plus grande rigueur, une meilleure transparence et une intégrité irréprochable de l'ensemble des intervenants du système professionnel, en plus de s'inscrire dans un contexte où la profession chiropratique — et la population — est dans l'attente de la modernisation imminente de la *Loi sur la chiropratique*, laquelle permettra à l'Ordre des chiropraticiens de remplir plus efficacement son mandat de protection du public.

Un point demeure, cependant : toute démarche de planification stratégique repose sur la formulation de certaines questions fondamentales : où sommes-nous actuellement et où voulons-nous être dans quatre ans? L'énoncé de notre vision et les

valeurs que nous privilégions sont-elles toujours appropriées? Qu'en est-il de nos orientations et objectifs stratégiques et de nos axes d'intervention? Comment parviendrons-nous à atteindre nos nouveaux objectifs, le cas échéant?

Seules une réflexion approfondie et l'analyse méticuleuse des enjeux et des environnements interne (chiropratique) et externe (conjoncture du système professionnel, contextes socioculturel, démographique, économique, technologique, législatif et réglementaire, etc.) nous permettront de répondre adéquatement à ces questions.

Ce processus de réflexion et d'analyse, amorcé il y a déjà plusieurs mois, doit bien évidemment tenir compte de l'évaluation et de la capacité organisationnelle de l'Ordre, mais il doit aussi être soutenu par un exercice continu de veille et de prospective. En effet, l'exercice de prospective nous permet d'articuler la planification par rapport aux changements à venir, notamment par l'amélioration de notre flexibilité quant aux changements potentiels et par une meilleure connaissance des facteurs générateurs de risques ou d'incertitudes.

Quelques certitudes

Il y a cependant quelques certitudes sur lesquelles nous pouvons appuyer notre analyse :

- La mission de l'Ordre est immuable : elle est prescrite par le *Code des professions* et consiste à assurer la protection du public, notamment par le contrôle de l'exercice de la profession.
- L'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la chiropratique* entraînera des modifications substantielles dans l'exercice de la chiropratique au Québec. Certaines dispositions viendront préciser les activités que pourront exercer les chiropraticiens auprès de leurs patients, et ce, dans les limites d'un cadre bien défini et de manière cohérente avec les connaissances scientifiques, académiques et cliniques actuelles.

- L'application de la politique de formation continue obligatoire des chiropraticiens, dès janvier 2016, viendra changer les comportements des membres à cet égard et suscitera de nouveaux défis administratifs et organisationnels.
- Les nouvelles générations de membre n'exercent pas comme celles d'autrefois. Les pratiques collaboratives et l'interdisciplinarité sont de plus en plus courantes, voire indispensables, dans la poursuite des objectifs de santé des patients.
- Les patients n'ont plus les mêmes attentes et sont mieux informés, exigeants et critiques en ce qui a trait aux soins de santé qui leur sont offerts.

Ces nombreux éléments, parmi plusieurs autres, nous poussent à revoir nos orientations stratégiques de fond en comble, à définir ce qui doit être maintenu, ce qui doit évoluer, ce qui doit être remis en question.

Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques définissent de façon simple et concise les priorités d'action, les grands chantiers qui marqueront l'intervention de notre organisation. Ces orientations découlent directement de la définition des enjeux et de l'analyse des contextes que nous avons mentionnés précédemment et servent à réaliser la mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. Une orientation stratégique doit s'exprimer par un verbe d'action, sous forme de but à portée générale, véhiculant une seule idée et formulant le résultat souhaité. Par exemple, il pourrait s'agir d'optimiser nos mécanismes de protection du public afin d'accroître la confiance de la population à notre égard.

Les axes d'intervention

Ces axes sont des déclinaisons situant chacune des orientations stratégiques à l'intérieur d'un secteur d'intervention précis. Ils déterminent l'angle que choisit l'organisation pour atteindre un objectif précis, mesurable et spécifique. Par exemple, un axe d'intervention possible pourrait être l'établissement d'un référentiel de compétences du chiropraticien, ou encore, l'établissement

d'un règlement sur la formation continue obligatoire des chiropraticiens.

Les résultats visés

Il importe que les résultats escomptés soient réalistes, réalisables et d'une durée déterminée. Une fois que l'Ordre aura établi ses objectifs, chacun deviendra un engagement que l'Ordre prendra non seulement envers les membres, mais aussi — et surtout — envers la population, et sera par conséquent le reflet des actions que l'Ordre aura entreprises. Les résultats visés doivent donc être pertinents, précis et mesurables à l'aide d'indicateurs de performance.

Le processus de réflexion stratégique : une démarche participative

Différentes façons de procéder sont possibles lorsque vient le temps de réfléchir aux questions importantes qui touchent une organisation. L'une d'entre elles consiste à réunir la haute direction et à tenir quelques rencontres — dans le contexte d'un lac-à-l'épaule, par exemple — afin de définir les priorités et objectifs stratégiques qui mèneront à l'intégration, à la rédaction et à la mise en œuvre du plan stratégique organisationnel. Cette méthode dite centralisée n'implique que les dirigeants de l'organisation, appuyés par des coordonnateurs du projet. La démarche centralisée a l'avantage d'être simple, peu exigeante et de donner rapidement des résultats.

Une autre possibilité consiste à inviter un groupe de personnes triées sur le volet et œuvrant dans différents secteurs d'activité, qui viennent appuyer les dirigeants de l'organisation dans l'exercice de préparation et de réflexion stratégique. Les dirigeants sont alors appuyés par un comité de pilotage responsable de l'élaboration d'un calendrier réaliste ainsi que de la planification et de la coordination des différentes étapes de consultations qui permettront de recueillir les réflexions de personnes clés provenant des différents secteurs (par exemple, les différents comités de l'Ordre et les partenaires institutionnels de l'Ordre).

Cette dernière démarche, dite participative, bien que plus longue et plus exigeante en termes d'énergie

comporte de nombreux avantages non négligeables. Elle suscite, notamment, une réflexion et une analyse plus complètes et mieux documentées, permet au personnel et à la direction de mieux s'approprier le plan stratégique, facilite l'atteinte des résultats, renforce la cohésion entre les différents secteurs impliqués et favorise le décloisonnement de l'organisation.

Parce qu'ils souhaitent réunir les meilleures conditions qui permettront à notre institution de connaître du succès, les dirigeants de l'Ordre des chiropraticiens ont opté pour une démarche participative.

Le Comité de pilotage de l'Ordre

Le Comité de pilotage, sous la présidence de Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne, se compose des personnes suivantes :

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, président
Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien, 1 ^{er} vice-président
Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, 2 ^e vice-présidente
Dr Philippe Larivière, chiropraticien, secrétaire
M. Pierre Paquette, administrateur nommé
Dre Martine Bureau, chiropraticienne, administratrice
M. Michel Guindon, administrateur nommé
M^{re} Josée Deschênes, notaire, directrice des services administratifs

Le Comité de pilotage assumera les tâches suivantes :

- Établir un échéancier précis des travaux et en assurer le respect;
- Réaliser l'analyse préalable aux diverses étapes du processus afin de faciliter les consultations internes et externes;
- Voir à l'organisation des données, à leur analyse et à leur appréciation;
- Rédiger les documents requis pour réaliser les étapes de réflexion et de production du plan stratégique de développement.



Les grandes étapes de la démarche

- Adoption du bilan du plan stratégique de développement 2012-2016 par le conseil d'administration de septembre 2015;
- Analyse des environnements interne et externe (de janvier à mars 2016);
- Ateliers de travail aux fins de consultation sur les défis et les enjeux des prochaines années (février et mars 2016);
- Adoption du plan stratégique de développement 2016-2020 (juin 2016).

Le rôle du Conseil d'administration

Dans un premier temps, le Conseil d'administration sera un acteur de premier plan dans le processus de consultation de l'environnement interne, au cours duquel ses membres auront l'occasion de partager leur vision, leurs réflexions et leur analyse.

Le rôle du Conseil consistera par la suite à recevoir les recommandations du Comité de pilotage, une fois les consultations terminées et l'information colligées.

De façon consensuelle, afin de favoriser une adhésion maximale, le Conseil d'administration aura la responsabilité de trancher, de statuer et d'adopter le projet de plan de développement stratégique 2016-2020 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, à sa réunion de juin 2016.

Le Conseil d'administration, épaulé par le Comité exécutif, la direction, le personnel et le président, aura ensuite l'ultime responsabilité de voir à la diffusion et à la mise en application du plan de développement de manière à ce que l'Ordre réalise ses objectifs stratégiques et poursuive efficacement sa mission de protection du public.

Le rôle du président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Le président de l'Ordre est le principal responsable de l'ensemble du processus d'élaboration du plan stratégique. Il doit s'assurer que toutes les conditions gagnantes sont réunies pour que cette démarche tire pleinement parti de cette occasion unique de mobiliser toutes les instances, la direction et le personnel de l'Ordre. En effet, la participation de tous favorisera l'appropriation des enjeux de développement, permettant ainsi à l'Ordre de relever les défis que l'analyse des environnements interne et externe aura déterminés.

En ce sens, le président, avec le soutien du comité de pilotage, est solidaire de cette démarche et de sa réalisation. Il doit profiter de toutes les occasions pour communiquer à tous les orientations qui se dégagent de cette vision et donner un cadre de référence aux décisions de la direction, de l'exécutif et des administrateurs.

Conclusion

Les préparatifs de l'actuelle réflexion stratégique de l'Ordre, la définition des enjeux en collaboration avec des groupes multisectoriels et l'établissement d'orientations et d'objectifs précis favoriseront l'adhésion de tous.

L'Ordre des chiropraticiens du Québec existe depuis maintenant 42 ans. Sa renommée et la reconnaissance sans cesse accrue qu'on lui accorde dans le milieu de la santé et au sein du système professionnel en font une institution qui se doit de viser invariablement l'excellence dans sa mission de protection du public. Je suis convaincu que notre volonté et notre expérience, combinées à notre maturité institutionnelle, seront garantes du succès de notre démarche.

Dr Jean-François Henry, chiropraticien
Président



Pourquoi les syndics sont-ils toujours sur mon dos?

Lorsqu'un professionnel fait l'objet de plus d'une enquête par les syndics de son ordre professionnel, il peut lui arriver de penser que ceux-ci s'acharnent sur lui.

Nous tenons à vous rassurer : les syndics de l'OCQ ne pratiquent PAS la chasse aux sorcières et ne s'acharnent jamais sur un chiropraticien en particulier.

Lorsqu'un syndic est informé qu'un professionnel est susceptible d'avoir commis une infraction au *Code des professions*, à la loi qui régit sa profession et sa pratique ou à l'un des règlements de son ordre professionnel, il doit faire enquête. Par ailleurs, au terme de son enquête, le syndic doit informer le demandeur de sa décision de porter la cause devant le conseil de discipline. Si le syndic décide de ne pas porter la cause devant le conseil, il doit expliquer au demandeur les raisons qui motivent sa décision et l'informer de son droit de demander l'avis du comité de révision des plaintes de l'Ordre.

De plus, le demandeur d'une enquête a la possibilité de déposer lui-même une plainte au conseil de discipline. Enfin, toute personne insatisfaite du service d'un syndic ou qui considère que celui-ci n'a pas rempli ses fonctions correctement peut s'adresser à l'Office des professions du Québec pour réclamer une enquête.

Il est donc clair que le syndic est tenu de faire une enquête — et de porter plainte,

s'il y a lieu — chaque fois qu'on lui signale qu'un professionnel est susceptible d'avoir commis une infraction, et ce, peu importe le nombre de demandes d'enquête auxquelles il doit répondre concernant ledit professionnel.

Une chose est sûre : les syndics ne pourchassent pas vos patients afin de leur suggérer de réclamer des enquêtes, et ne s'acharnent sur personne. Chaque professionnel a la responsabilité de s'informer et de connaître les obligations que lui imposent les lois et les règlements qui régissent sa profession et, bien entendu, de les respecter.

Nous ne vous le répéterons jamais assez : les syndics sont à votre disposition si vous avez besoin de renseignements ou d'explications sur des lois et des règlements qui vous concernent. N'hésitez pas à communiquer avec nous lorsque vous vous posez des questions ou que vous avez un doute sur la légalité d'un acte ou d'une intervention que vous envisagez d'effectuer.

Mieux vaut prévenir que guérir! Nous sommes tous conscients de la sagesse de ce proverbe; pourtant, lorsqu'une personne s'adresse à nous pour signaler qu'un membre de l'Ordre a possiblement commis une infraction, nous ne sommes plus en mesure de prévenir.

Voyons l'exemple d'un cas qui nous est parfois signalé :

Un patient nous fait savoir que le chiropraticien qu'il vient de consulter ne lui a donné aucun renseignement sur son plan de traitement; il ne comprend pas pourquoi le chiropraticien a « fait craquer » son cou alors qu'il souffre d'un engourdissement le long

de la jambe droite, jusqu'au mollet. Le patient affirme que son chiropraticien ne l'a jamais informé des douleurs que ce traitement pouvait causer.

Ce cas présuppose vraisemblablement la possibilité d'une infraction à l'article 43 du *Code de déontologie* :

« 43. Préalablement à l'examen ou au traitement qu'il lui propose, le chiropraticien doit obtenir du patient un consentement **écrit, libre et éclairé** après l'avoir informé de la nature du problème à traiter, de la **procédure du traitement** ainsi que de ses bienfaits potentiels **et de ses risques**. »

Dans un cas comme celui-ci, une enquête s'impose. Par ailleurs, le chiropraticien doit informer son patient qu'il peut en tout temps révoquer son consentement et qu'il devra donner son consentement distinct à toute modification notable pouvant être apportée par la suite à son plan de traitement.

Nous vous rappelons que vous ne devriez pas confier à une assistante la tâche d'obtenir le consentement de votre patient, car la responsabilité vous incombe de vous assurer que votre patient a bien compris vos explications.

Nous vous rappelons aussi, pour conclure, que le rôle d'un syndic n'est pas d'agir contre les membres de son ordre professionnel, mais de protéger le public et toutes les personnes qui font appel à ses services.

Les fonctions d'un syndic n'ont rien de facile; cependant, elles sont indispensables pour assurer non seulement la protection du public, mais aussi la réputation et la crédibilité de son ordre professionnel.



Dre Chantal Pinard

Chiropraticienne D.C.
Syndique



Dre Amélie Chevalier

Chiropraticienne D.C.
Syndique adjointe



FORMATION continue



Dre Danica Brousseau

Chiropraticienne D.C., M.Sc.
Présidente du Comité
de perfectionnement
et de formation continue

Formation continue organisée par l'OCQ : programme 2016

Comme nous l'avions annoncé précédemment, le programme de formation continue 2016 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec aura pour thème **Les soins chiropratiques : adaptés à tous les âges**. Les conférenciers traiteront de différents sujets allant de la grossesse à la gériatrie, en passant par les problèmes d'allaitement, les soins pédiatriques et la santé des travailleurs dans le contexte de la chiropratique en entreprise. Le volet radiologie figure évidemment au programme, de même que le volet déontologie dans le cadre duquel une présentation de l'Association de protection chiropratique canadienne a eu lieu en février et aura à nouveau lieu en septembre. Le volet interdisciplinaire, quant à lui, profitera cette année de l'expertise d'une ergothérapeute et d'un médecin.

En tout, 12 heures de formation continue seront octroyées aux membres qui auront participé au programme et qui, à la fin de celui-ci, auront passé l'examen de radiologie dont la réussite donne droit au renouvellement du permis de radiologie. Nous vous rappelons que, pour obtenir votre attestation de formation continue, vous devez être présent dans la salle de conférence pour l'ensemble des présentations.

LIEU	DATE	HEURE
Château Bromont	Vendredi 3 juin	15 h – 22 h
	Samedi 4 juin (le tournoi de golf annuel de la Fondation suivra)	7 h 30 – 12 h
Hôtel Le Mortagne Boucherville	Samedi 17 septembre (l'assemblée générale annuelle de l'OCQ suivra)	7 h 45 – 16 h
	Dimanche 18 septembre	7 h 45 – 16 h

Programme de formation

Chiropratique en entreprise

..... Dr Steve Sénéchal, chiropraticien

La radiographie pour les populations à risque

..... Dre Julie-Marthe Grenier, chiropraticienne

État des connaissances sur la problématique des douleurs à la ceinture pelvienne chez la femme enceinte

..... Dre Chantal Doucet, chiropraticienne

Quand et pourquoi orienter un patient en ergothérapie – observation et dépistage

..... Mme Marie-Lyne Benoit, ergothérapeute

La prescription d'exercices pour la prévention et le traitement des maladies chroniques

..... Dr Pierre Frémont, médecin

Allaitement et chiropratique

..... Dre Danièle Simard, chiropraticienne

Présentations de cas en chiropratique pédiatrique et périnatale

..... Dre Christine Bourdeau, chiropraticienne

..... Dre Cloé Lapointe, chiropraticienne

..... Dre Nancy Mayrand, chiropraticienne

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

En vertu de la nouvelle politique sur la formation continue obligatoire, vous devez participer à au moins un événement de formation continue organisé par l'OCQ par période de deux ans. Ainsi, si vous prévoyez de ne pas assister aux événements de formation continue en 2016, vous devrez passer l'examen écrit visant à renouveler votre permis de radiologie ou compléter 12 heures de radiologie en formation externe en 2016, puis vous serez tenu de participer à l'un des événements de formation continue de l'OCQ en 2017.

L'ORDRE DES CHIROPRACTIENS

Mieux connaître les membres du Conseil d'administration



Pierre Paquette

Monsieur Pierre Paquette possède un cheminement de carrière des plus variés. Compte tenu de ses études supérieures, qui lui ont permis de décrocher un baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa, un baccalauréat en pédagogie de l'Université de Montréal, un certificat en administration de l'École nationale d'administration publique et une scolarité de maîtrise en droit international de l'Université de Strasbourg, il va de soi que monsieur Paquette connaît une vie professionnelle dynamique et diversifiée.

Monsieur Paquette travaille d'abord dans le milieu scolaire en tant que professeur, puis comme directeur des étudiants et directeur principal à la polyvalente La Magdeleine. Plus tard, son désir d'engagement sur le plan social l'incite à devenir directeur de CLSC et d'œuvrer comme directeur de cabinet et attaché politique de différents ministères québécois.

En 2012, l'Office des professions lui confie le mandat de siéger au conseil d'administration de l'Ordre des chiropraticiens du Québec à titre d'administrateur nommé. Dès le début de son mandat, le bureau de l'Ordre perçoit et reconnaît son expérience et la valeur de ses compétences. C'est ainsi qu'il est par la suite élu comme membre du Comité exécutif de l'Ordre. Dès son entrée en fonction, il s'investit pleinement comme il l'a toujours fait au cours de sa longue carrière.

En raison du dévouement et de la détermination de monsieur Paquette, le Conseil d'administration a tôt fait de demander à l'Office des professions de prolonger son mandat afin que l'Ordre puisse continuer à bénéficier de sa vaste expérience pour mener à bien les dossiers qui revêtent une importance cruciale tant pour l'avancement de la profession que pour la protection du public.

Le mandat de monsieur Paquette à l'Ordre tire cependant à sa fin. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de l'Ordre des chiropraticiens du Québec tiennent à lui exprimer ses plus sincères remerciements pour son engagement et sa sagesse, et lui souhaitent le meilleur des succès dans la réalisation de ses projets.



Bruno Petrucci

Monsieur Bruno Petrucci occupe le poste de directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – CHUS, un organisme nouvellement créé qui regroupe l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux de l'Estrie. Il est aussi directeur responsable du bureau de soutien à la transformation, agissant sous l'autorité de la présidente-directrice générale adjointe.

Évoluant dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis près de 25 ans, monsieur Petrucci est étroitement lié aux processus d'amélioration continue et de gestion de la performance dans le milieu de la santé. Depuis 2009, il œuvre comme visiteur d'Agrément Canada International, participant au programme d'agrément des établissements de santé de la région de la Vénétie, en Italie.

Monsieur Petrucci détient un diplôme de l'École d'architecture de l'Université Laval, une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'un certificat de deuxième cycle en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés.

Administrateur nommé par l'Office des professions depuis mai 2014, monsieur Petrucci aura la possibilité de mettre son expérience de gestionnaire à profit au conseil d'administration de l'Ordre des chiropraticiens, notamment en veillant à ce que la mission de l'Ordre — la protection du public — soit toujours mise à l'avant-plan.

ACTIVITÉS

Remise de prix

Remise annuelle de prix de l'Ordre : trois chiropraticiens sont honorés

Dans le cadre des Journées chiropratiques qui se tenaient les 19 et 20 septembre dernier à l'Hôtel Sheraton de Laval, l'Ordre a procédé à sa cérémonie annuelle de remise de prix. Trois chiropraticiens se sont vu remettre un prix en reconnaissance de leur dévouement envers la profession ou leur ordre professionnel.

Le Dr Pierre Paquin, chiropraticien, s'est vu octroyer le prix du *Mérite du CIQ*, un gage de prestige pour le professionnel qui en est lauréat. Ce prix est décerné par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), sur recommandation des ordres professionnels, et remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel.

Administrateur de l'Ordre depuis 2002, le Dr Paquin a aussi occupé le poste de secrétaire-trésorier de 2007 à 2009, puis de 2011 à 2014. À l'origine de la création des Comités de gouvernance et de vérification, il a coordonné la rédaction du *Manuel des tâches et procédures administratives*, un ouvrage colossal de plus de mille pages, et réalisé le *Cahier de l'administrateur*. Toujours prêt à se dévouer pour le bien de l'organisation, le Dr Paquin a accepté d'accomplir la tâche fastidieuse de coordonner l'ensemble des affaires administratives de l'Ordre de janvier 2014 à mai 2015, à la suite du non-renouvellement du contrat de la direction générale de l'Ordre des chiropraticiens du Québec par le Conseil d'administration à la fin de 2013. Une fois de plus, il a su exécuter cette tâche avec brio.

Le Dr Richard Dussault, chiropraticien, a quant à lui reçu le *Prix de reconnaissance*, décerné annuellement à une personne, membre de l'Ordre ou non, en guise de remerciement pour son dévouement et son engagement envers la profession chiropratique.

De 1995 à 2007, le Dr Dussault a siégé au Conseil d'administration de l'Ordre, occupant successivement les postes de 2^e vice-président, de 1996 à 2001, puis de secrétaire-trésorier, de 2001 à 2007. De 1999 à 2001, il a siégé au Comité exécutif de la Fondation chiropratique du Québec, au sein duquel il a occupé le poste de secrétaire-trésorier pendant deux ans. En 2009, il est élu président de la Fondation. Pendant son règne, la Fondation a commencé à investir davantage dans la recherche clinique et a remis pour la première fois la bourse postdoctorale Normand-Danis. Le Dr Dussault a quitté la présidence de la Fondation en août dernier.



L'Ordre des chiropraticiens du Québec a choisi La Personnelle comme assureur de groupe **auto, habitation et entreprise**



Votre Ordre a choisi les avantages de La Personnelle. Découvrez pourquoi
96 %⁺ de nos clients renouvellent leur contrat année après année.

Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737



lapersonnelle.com/ordrechiropraticiens

* Source : Rapport de suivi de groupe, septembre 2015.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La bonne combinaison.

Finalement, le Dr Georges Lepage, chiropraticien, a remporté le *Grand prix d'excellence*. Remis à un chiropraticien, à une chiropraticienne ou à un groupe de chiropraticiens qui se dévouent de façon exceptionnelle et remarquable envers la profession chiropratique, ce prix peut être décerné annuellement, mais n'avait pas été octroyé depuis 2011.

Ayant fait ses débuts à l'Ordre en 2002 comme administrateur, le Dr Lepage est par la suite élu au poste de 2^e vice-président en 2005, puis de 1^{er} vice-président en 2007, avant d'être élu à la présidence, un siège qu'il occupera de 2011 à 2015. Le Dr Lepage s'est notamment illustré par son travail acharné relativement à la mise à jour du dossier des rapports annuels de l'Ordre des chiropraticiens du Québec à l'Office des professions du Québec, sa contribution exceptionnelle à la refonte de la *Loi sur la chiropratique*, d'abord à titre de coprésident du comité directeur du groupe de travail sur la modernisation et l'actualisation de la *Loi sur la chiropratique*, puis de leader du projet de modernisation, de 2011 à 2015, sa participation au comité consultatif de l'Office des professions sur l'encadrement de l'ostéopathie, sa participation au conseil d'administration de la Fédération chiropratique canadienne, ainsi que son rôle de coprésident du conseil des organismes de réglementation de la Fédération, sa participation au comité des finances du Conseil Interprofessionnel du Québec et son travail, au cours des dernières années, au sein de plusieurs comités de l'Ordre — Comité des communications scientifiques, Comité de perfectionnement et de formation continue, Comité des relations gouvernementales, Comité de gouvernance et Comité de chiropratique en entreprise.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier les lauréats pour leur dévouement et les félicitent chaleureusement pour l'obtention de leur prix.



TABLEAU des membres

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Greco, Alexandra	1 ^{er} septembre 2015
Riverin, Eva	1 ^{er} septembre 2015
Bachir Cherif, Sonia	1 ^{er} septembre 2015
Nachi, Ahmed	2 novembre 2015
Daviau, Marylou	4 novembre 2015
Marquis, Sandra	4 novembre 2015
Huth, Claire	16 novembre 2015

RETRAITS

Lajeunesse, Jacques	31 août 2015
Demanche, Jean-Nicolas	1 ^{er} septembre 2015
Provencher, Benjamin	28 septembre 2015
Pilon-Choquette, Marie-Hélène	30 septembre 2015
Bertrand, Brigitte	15 octobre 2015
Tremblay, Jacques	31 octobre 2015
Marchand, Carl	1 ^{er} janvier 2016
Bolduc, François	1 ^{er} janvier 2016
Gagné, Nathalie	11 février 2016
Dion, Nicol	27 février 2016
Roy, Luc	31 mars 2016

RADIATION

Lauzon, Mark-André	1 ^{er} mars 2016
--------------------	---------------------------

RÉINSCRIPTIONS

Bouchard, Stéphane	1 ^{er} septembre 2015
Descarreux, Martin	1 ^{er} octobre 2015

DÉCÈS

Roberge, Luc	9 novembre 2015
--------------	-----------------

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

BAS-SAINT-LAURENT/CÔTE-NORD

Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien D.C.

CAPITALE NATIONALE

Dre Annick Hardy, chiropraticienne D.C.

Dr Philippe Larivière, chiropraticien D.C.

Dre Andréanne Duchesne-Pérusse, chiropraticienne D.C.

ESTRIE

Dre Martine Bureau, chiropraticienne D.C.

MAURICIE

Dr André Cardin, chiropraticien D.C., DACBR, FCCR (C)

Dr Pierre Paquin, chiropraticien D.C.

MONTREAL

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne D.C., M. Sc.

Dr Jean-François Henry, chiropraticien D.C., B. Sc., M. Sc.

Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne D.C.

Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien D.C.

OUTAOUAIS/ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Dr Claude-André Gauthier, chiropraticien D.C.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Dr Marc Thibault, chiropraticien D.C.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

M. Pierre Paquette

M. Bruno Petrucci

M. Michel Guindon

M. Emanuel Settecasi

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016

PRÉSIDENT

Dr Jean-François Henry, chiropraticien D.C., B. Sc., M. Sc.

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien D.C.

2^E VICE-PRÉSIDENTE

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne D.C., M. Sc.

SECRÉTAIRE

Dr Philippe Larivière, chiropraticien D.C.

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

M. Pierre Paquette

DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

M^e Josée Deschênes, notaire LL.B., D.D.N., D.E.S.S., M. Ed.

IDENTITÉ

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est la référence officielle en matière de l'évaluation, du diagnostic et de la prévention des déficiences du système neuromusculosquelettique et du traitement de ses dysfonctions dans le but de maintenir ou de rétablir la santé.

VISION

La vision de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'être une référence incontournable en santé neuromusculosquelettique et d'être le chef de file dans le domaine des manipulations vertébrales et articulaires.

MISSION

La mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres.

VALEURS

L'Ordre des chiropraticiens du Québec incite ses membres à mettre en application l'ensemble des valeurs organisationnelles qui sous-tendent la réalisation de sa mission et de sa vision, soit les valeurs d'intégrité, de compétence et de responsabilité professionnelle.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'APPAREILS MANUELS DE TRAITEMENT PAR ONDES DE CHOC!



NOUVEAU

APPLICATEURS DORSAUX



SITUATIONS OÙ LA THÉRAPIE PAR ONDES DE CHOC EST INDIQUÉE :

- Fasciite plantaire / épine de Lenoir
- Tendinite du tendon d'Achille
- Zones gâchettes myofasciales
- Tendinopathie rotulienne
- Fracture de fatigue
- Bursite
- Raideur du gros orteil (*Hallux Rigidus*)
- Périostite tibiale
- Ulcères qui ne guérissent pas
- Tendinopathie calcifiante de la coiffe des rotateurs
- Traitement du tissu cicatriciel
- Activation musculaire et des tissus conjonctifs avec l'applicateur V-ACTOR
- Maladie d'Osgood-Schlatter
- Tendinopathie des ischio-jambiers
- Épicondylite (*tennis elbow*)

AVANTAGES

- Traitement non chirurgical
- Aucun effet secondaire
- Accélération de la guérison
- Possibilité d'utilisation par tout professionnel de la santé autorisé
- Prix abordable
- Couverture médicale acceptée par la plupart des compagnies d'assurance

Téléphone | 416 741-SHOC (7462)
Sans frais | 1-888-741-SHOC (7462)
Télécopieur | 416 741-8424
Courriel | brian@shockwavecanadainc.ca
www.shockwavecanadainc.com

Shockwave
CANADA INC.

Non Surgical Treatment of Soft Tissue, Bone, Heel and Joint Pain